

« Il faut harmoniser l'âge de la retraite » Sylvain Grégoire (IPS)

L'Institut de la protection sociale (IPS) formule plusieurs propositions pour refondre le système français des retraites. Sa mesure phare, un départ à la retraite à 65 ans qui serait applicable pour tous. Et des plans de retraites solides proposés par les entreprises à leurs salariés.

Rédaction NetPME , publiée le 27/06/2016 10:19:53

Sommaire de l'actualité

Inciter fiscalement les plans de retraite ambitieux

La rentabilité des entreprises en cause

« Il n'y a pas le même système de retraites pour tous car on compte beaucoup de régimes spéciaux » explique Michel Clerc, directeur général de la mutuelle Médicis. De fait, Sylvain Grégoire, expert IPS, think thank apolitique, propose de « réformer la retraite obligatoire en harmonisant l'âge de départ en retraite afin de pouvoir maintenir un régime de retraite par répartition décent. Il est nécessaire d'accorder les règles dans les différents régimes. » L'IPS préconise de soumettre à référendum la suppression ou le maintien des régimes spéciaux des élus et des salariés du secteur public et d'insérer un âge de départ en retraite à 65 ans. « Qu'est ce qui justifie les régimes spéciaux ? s'interroge Sylvain Grégoire. Il faut les réformer pour pouvoir réformer le reste. » Avec pour conséquence la majoration de toutes les retraites par le biais du taux de liquidation.

Passer à l'action:

Bénéficier de sa retraite de base

Inciter fiscalement les plans de retraite ambitieux

Le think thank insiste sur le rôle des pouvoirs publics qui doivent proposer une politique fiscale, des réglementations et des outils incitatifs. Le but ? Déployer un effort de retraite sur mesure. Pour que les entreprises puissent proposer à leurs salariés des plans de retraite solides, il faut baisser leurs prélèvements obligatoires. « Avec les retraites comme pilier de leur gestion des ressources humaines, elles pourront ainsi fidéliser leurs salariés » assure Michel Clerc. De la même manière que les plans d'épargne pour la retraite collectif ou Perco qui ont déjà montré la voie. Près de 2 millions de salariés épargnent ainsi pour leur retraite via leur entreprise. Fin 2015, sur les 117,5 milliards d'euros d'épargne salariale, 12,2 milliards d'euros étaient ainsi investis sur le Perco*.

La rentabilité des entreprises en cause

« A l'heure actuelle, le système pèse lourd. La question du niveau des charges des entreprises et de leur compétitivité à l'international se pose. De fait, leur rentabilité continue à se dégrader, les rendant vulnérables face à la concurrence internationale » expose Michel Clerc. Initialement, le système reposait sur une période d'épargne bien plus longue que la durée de la perception de la rente, la pression sur les charges sociales en était donc d'autant plus réduite. Ce n'est plus le cas aujourd'hui avec le vieillissement accéléré de la population et une espérance de vie qui augmente de trois mois tous les ans. Le poids de ces charges est identifié comme un frein à l'investissement et à l'embauche. De leur côté, « les Français et les entreprises ont dû faire face à une augmentation presque continue des prélèvements, avec le sentiment que l'on est arrivé à un plafond. D'autant plus que la nature même des prestations a des difficultés à être maintenue », constate Michel Clerc.



www.netpme.fr
Pays : France
Dynamisme : 0



[Visualiser l'article](#)

« On passe de réformette en réformette mais il faut prendre le sujet à bras le corps et remettre en cause un système qui ne fonctionne plus et qui ne peut plus répondre aux nouveaux besoins, comme la dépendance » conclut-il.

* Association française de la gestion financière (AFG)

Passer à l'action:

Bénéficiaire de sa retraite complémentaire